

**Le droit des peuples anciennement colonisés à leur histoire**

Pr. Mohammed El Korso

Département d'histoire  
Université d'Alger

## 1- La mémoire, un nouveau champ de bataille.

Longtemps les frontières entre les pays, la recherche de matières premières, les mers chaudes, les routes du commerce lointain, ont constitué la principale source de conflits entre les peuples. L'Histoire – en temps que discipline et enjeu- est-elle en passe de devenir une source de conflits ouverts entre les pays anciennement colonisés et les anciennes puissances colonisatrices ? Serait-il devenu un crime de lèse majesté pour un pays souverain de dire ce que fut son histoire sous l'occupation coloniale? Pourquoi les criminels de guerre et les tortionnaires ont-ils le droit de faire l'apologie des crimes qu'ils revendiquent et s'offusquer que des mémoires meurtries s'allègent du poids d'un passé qui les hante? Plus grave encore, que cache cette mise à l'honneur du fait colonial ? Plus que du révisionnisme primaire, c'est une agression immorale contre la mémoire des peuples soumis au dictat colonial depuis le XV siècle. Cent soixante dix sept années après l'agression coloniale, quarante cinq années après son indépendance, l'Algérie subit une autre agression. C'est sa mémoire nationale qui constitue le nouveau champ de bataille des états major politiques français et des institutions de l'Etat. Telles des bases militaires, les « bases » de la guerre des mémoires sur l'occupation coloniale sont entrées en action. La machine à blanchir l'histoire du colonialisme ne date pas du 23 février 2005. Les premières mesures de grâce présidentielle pour 173 anciens membres de l'O.A.S. en date du 21 décembre 1964 ouvrirent la voie à une cascade d'amnisties pour les « *infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie* ». De 1965 à ce jour, l'effacement du passé colonial par l'Etat français, a ponctué toutes les élections présidentielles en France. La surenchère électorale allait vite s'organiser autour des dispositions à prendre en matière d'amnistie, de rétablissement dans leurs grades et fonctions, de la « *révision de carrières* » des généraux et militaires de tous grades des membres d'organisations terroristes françaises. Des projets de lois furent déposés à l'Assemblée Nationale française et des tractations contre

nature avec des organisations idéologiquement opposées, aboutissent à soutenir tel candidat au lieu de tel autre.

Rattrapée par son propre passé colonial, la France républicaine lance sa seconde bataille contre le passé. L'enjeu est d'importance: échapper au Tribunal de l'Histoire. Pour que l'histoire de la colonisation n'entache pas la « Grande Histoire de France », la République entreprend de construire, sur le modèle du mur de Berlin « un mur de la Mémoire ». Ce sera la Loi du 23 février 2005. S'il est vrai que la mémoire des hommes et des Etats est amnésique, sélective, capable de toutes les occultations et déviations; s'il est vrai que l'Histoire a ses propres « *poubelles* », le passé, lui, est irréversible. Que la perception des faits et événements ne soit pas la même d'une rive à l'autre, d'une école à l'autre, d'un historien à l'autre, cela relève de l'ordre naturel des choses. Mais que l'historique d'un pays agressé soit officiellement travesti par l'ancien colonisateur, cela relève du parjure.

### **2- La réappropriation de l'Histoire nationale.**

Le retour sur la scène de l'Histoire des Indiens Cherokee d'Amérique du Nord, des Aborigènes d'Australie, des peuples noirs d'Afrique déportés dans « *le nouveau monde* » d'une part, les revendications pour une histoire spécifique québécoise (revendication linguistique autour de laquelle s'est greffée la revendication d'autonomie), bretonne ou corse d'autre part, témoignent de l'existence d'un sentiment très fort qu'ont les peuples de leur identité. C'est cette volonté de libérer le passé qui a été le déclencheur des luttes anticoloniales dont la plus longue et la plus meurtrière fut la Guerre de Libération Nationale en Algérie. L'Histoire a constitué, pour les peuples sous domination, le réservoir dans lequel ils ont puisé leur force et leur détermination. Le passé a été tour à tour et simultanément source d'identification, objet politique et lieu de rupture. L'Algérie indépendante sera à l'opposé de l'Algérie française qu'elle a combattue. C'est bien pourquoi la repossession par les Algériens de leur Histoire nationale dès les premières années de la restauration de l'indépendance du pays, a constitué une préoccupation majeure.

Législation nationale et programmes d'enseignement tous cycles confondus, ont été et sont toujours les signes visibles de la recherche de cette intériorité nationale constituée de lambeaux d'histoire et de faits d'armes qui ont traversé silencieusement le temps colonial.

C'est cette intériorité nationale que le colonialisme a combattue par les armes et la plume. L'Université d'Alger, créée en 1880, avait pour mission d'asseoir définitivement la colonie dans la durée. Après les razzias, les déportations, les exterminations, les déplacements massifs de populations, les lois d'exception, ce fut le tour de la reconfiguration \ mutilation, de la transformation \ déculturation du pays, des hommes et de leur culture. Les vestiges matériels, les traces écrites du passé, témoins vivant de la vitalité du peuple algérien à travers les âges historiques, furent transférés à des périodes différentes en France. Brandis comme des trophées au début de l'ère coloniale, ils font aujourd'hui la richesse du Musée du Louvre et des centres d'archives français. C'est l'expression d'un ethnocide inachevé.

### **3- Un Nuremberg pour les peuples colonisés.**

Le droit au passé des peuples, de tous les peuples, qu'ils soient puissants ou faibles, riches ou pauvres, du Nord ou du Sud, anciennes puissances coloniales ou anciennes colonies, est un droit sacré. C'est la mémoire collective, tissu fondamental de la société, qui confère au passé ce cachet sacré et c'est bien pourquoi le passé se confond avec le droit d'exister aujourd'hui. Au lendemain des Indépendances, le passé a fait une irruption fracassante dans le présent. Sans transition aucune, la relation passé-présent a été bouleversée. Le présent a bousculé le passé qui a perdu sa fonction injonctive. Converti en procureur d'un passé en veille, il pose des questions, fait des sommations, dicte ses instructions, fixe surtout les limites entre les nations et les peuples hier en guerre. Les armistices, les accords mettant fin à des conflits entre belligérants ont presque toujours été suivis de la convocation devant le Tribunal de l'Histoire des parties en conflit. La construction de l'Europe de l'après Seconde guerre mondiale est synonyme de Tribunal de

Nuremberg ( 20 novembre-1<sup>er</sup>. octobre 1945). La réconciliation France-Allemagne a été enlevée à l'arraché par le général de Gaulle, alors président de la République française, qui avait exigé que l'Allemagne s'incline devant les victimes françaises du nazisme. Ce fut la rencontre à la Cathédrale de Reims entre de Gaulle et Adenauer le 18 mars 1958. A leur tour, les présidents F. Mitterrand, J. Chirac, ainsi que l'Eglise de France, ont mis à profit toutes les dates anniversaires, pour demander pardon au nom de la République, aux Juifs de France déportés sous le régime de Vichy. Qui demandera pardon aux peuples colonisés pour les dommages irréparables qu'ils ont subis ? Qui indemniserà les pays colonisés pour les richesses pillées et les trésors volés ? Qui indemniserà les paysans ruinés, chassés de leurs terres ? Pourquoi la France ne prendrait pas en charge techniquement, scientifiquement et financièrement le nettoyage des espaces irradiés à Reggan et ailleurs ? Pourquoi refuse t-elle de fournir à l'Algérie la carte d'implantation des mines en tous genres ? Pourquoi les archives produites sous le régime colonial qui sont, par définition algériennes, n'ont pas été restituées à l'Algérie ? Le passé pèse lourd. Au lieu de prendre en charge son propre passé, la France s'arme. Lois, déclarations d'hommes politiques, écrits journalistiques, chercheurs avancent en éclaireurs. Le titre d'un ouvrage récemment publié en France (*La Tyrannie de la pénitence*) résume à lui seul l'état d'esprit de la classe politique française. Mais est-ce la solution ? On ne peut pas tourner le dos indéfiniment à l'histoire de son propre pays, comme on ne peut pas indéfiniment considérer les autres peuples comme des sous- peuples. Pourquoi ne serait-il pas possible aux pays soumis au pillage colonial, à l'extermination de leur peuple objet d'un véritable ethnocide, de convoquer devant un autre Tribunal de Nuremberg les auteurs des crimes coloniaux et des crimes contre l'humanité ? Le droit au respect, à la justice, ne sont-ils pas les mêmes pour tout le genre humain ? Jusqu'où peut aller la condamnation du colonialisme dans la bouche des concurrents à l'élection présidentielle ? Qui, des candidats à l'Elysée, franchira courageusement le pas ? La reconnaissance du crime de colonisation est inéluctable, c'est une

affaire de temps. L'Histoire retiendra le nom de celui qui aura eu le courage de demander pardon au nom de tous les Français. Les noms de de Gaulle et d'Adenauer sont à jamais associés à la réconciliation des deux grands pays européens. L'Europe d'aujourd'hui et celle du futur leur sont et seront reconnaissantes. Mais, en attendant, que faut-il faire? Il paraît urgent pour l'Etat français de prendre ses responsabilités devant l'Histoire en commençant par abroger la loi du 23 février 2005. Une telle mesure ouvrirait toutes grandes les portes du dialogue entre deux pays condamnés à s'entendre. Il n'est pas seulement inutile mais nuisible de prolonger les effets de la colonisation par une loi que les officiels français s'accordent à qualifier de maladroite et d'absurde. Nous rendons hommage aux intellectuels et hommes politiques français qui ont, dès son approbation, dénoncé la loi du 23 février 2005, objet d'un lourd contentieux entre l'Algérie et la France.

Supports :

- 1- Journal Officiel de la République Française. Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.
- 2- Jean Chesneaux : Du passé faisons table rase ? Petite collection F. Maspero, Paris, 1976, 190 p.
- 3- Mostefa Lacheraf : L'Algérie : nation et société ; F. Maspero, Paris, 1969, 346 p.
- 4- Olivier Le Cour Gramaison : Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial ; Fayard, Paris, 2005, 365 p.
- 5- Claude Liauzu : La vérité sur le passé est indispensable ; in. El Watan du 30-31 mars 2007 , p. 12.
- 6- Albert Memmi : Portrait du colonisé ; Payot, Paris, 1973, 177 p.